



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 9 décembre 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame Julie Cassab, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance du comité administratif, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que suite à l'arrêté ministériel du 2 octobre dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

**CA 20-12-09-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 20-12-09-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Tous les suivis ont été effectués.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, se joint à la séance à 13 h 33.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION**

**CA 20-12-09-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 11 novembre 2020 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

**4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19**

**4.1 FOND D'AIDE COMMUNAUTAIRE COVID-19 : AUTORISATION POUR LA MRC D'AGIR À TITRE DE FIDUCIAIRE**

CONSIDÉRANT la mise en place du Fonds d'urgence en appui communautaire (FUAC) du gouvernement canadien pour soutenir les organismes communautaires offrant des services aux populations touchées par la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que ce fonds exige qu'un organisme communautaire récipiendaire d'une subvention soit enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou qu'il sollicite un donataire reconnu par l'ARC à titre de fiduciaire de la subvention;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un donataire reconnu par l'ARC;

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre Prénatal et Jeunes Familles s'est vu autoriser la subvention suivante à la condition que la MRC de Vaudreuil-Soulanges agisse à titre de fiduciaire :

<b>Fonds</b>	<b>Organisme promoteur</b>	<b>Services financés</b>	<b>Montant octroyé</b>
Fonds d'urgence en appui communautaire (FUAC) <i>Centraide Sud-Ouest</i>	Centre Prénatal et Jeunes Familles	Les cafés-causeries « Parents en cœur »	8 280 \$

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fiduciaire implique que la MRC signe un protocole d'entente avec le bailleur de fonds afin de se porter garante des organismes promoteurs dans l'utilisation de la subvention et la production de la reddition de comptes attendue;

CONSIDÉRANT que la MRC signera un protocole d'entente avec l'organisme promoteur afin d'encadrer le versement de la subvention, son utilisation et la production de la reddition de compte attendue;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer, à titre de fiduciaire, un protocole d'entente avec Centraide Sud-Ouest et l'organisme Centre Prénatal et Jeunes Familles afin de permettre le financement de services communautaires à la population de Vaudreuil-Soulanges dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

**Proposition adoptée.**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



**CA 20-12-09-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 20-12-09 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-12-09, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

## **5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

### **5.2.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI DES MRC DE MÉKINAC ET LA HAUTE-CÔTE-NORD - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES D'ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

### **5.2.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLES NAUTIQUES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

### **5.2.3 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (REAFIE) : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

## **5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

## **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

## **8. SÉCURITÉ**

### **8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.



## 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

### 8.2.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE LA MRC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le réseau de radiocommunication de la MRC compte un total de 6 sites répéteurs, 9 répétitrices, 18 canaux duplex et 2 sites relais répartis sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer, en tout temps (24/7/365), le maintien du lien radio essentiel aux services de sécurité incendie et à leurs partenaires dans le cadre des opérations d'urgence;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe CLR portant sur l'entretien et la maintenance des équipements du réseau de radiocommunication et sur le service d'urgence 24/7/365 nécessaire pour palier à des pannes du réseau;

CONSIDÉRANT la satisfaction du service donné par l'entreprise Groupe CLR à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement du contrat du Groupe CLR pour l'entretien et la réparation des équipements du réseau de radiocommunication en situation d'urgence pour un montant de 18 543,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

## 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

## 9. COUR MUNICIPALE

### 9.1 PAIEMENT DE CONSTATS PAR TRANSFERT BANCAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la numérisation de la cour municipale régionale en cours;

CONSIDÉRANT la bonification des services offerts en ligne;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ACCEO pour permettre le paiement de constats par transfert bancaire;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 895.

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**de mettre en place** l'option de paiement de constats par transfert bancaire et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le contrat.

**Proposition adoptée.**



## 10. ENVIRONNEMENT

### 10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 10.2.1 ADDENDA AU CONTRAT DE RICOVA POUR PERMETTRE LE TRANSBORDEMENT DE LA MATIÈRE RECYCLABLE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-27-38 d'octroyer le contrat de collecte et de transport des matières recyclables par bacs roulants à Col Sel Transit pour les secteurs 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT la reprise du contrat par Ricova SM en date du 27 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'article 8.5.3 de la section D du contrat permettant à l'entrepreneur de faire une demande écrite de transbordement en présentant les pièces justificatives nécessaires et sa méthode démontrant que les matières recyclables de la MRC ne seront en aucun temps mélangées avec d'autres matières qui ne sont pas les siennes;

CONSIDÉRANT la réception de la demande de transbordement de Ricova SM le 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande et la recommandation du conseil d'administration de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de l'assemblée du 12 novembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de **signer** l'addenda au contrat de Collecte et de transport des matières recyclables par bacs roulants qui formalise la demande de transbordement de Ricova et qui indique les conditions à respecter par l'entrepreneur lors de l'utilisation du centre de transbordement.

**Proposition adoptée.**

### 10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

### 10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES COTEAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 262

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 262 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin :



- de modifier les usages de location à court terme;
- d'assurer la concordance au Règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un règlement de concordance au règlement numéro 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 262 de la municipalité des Coteaux indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 262 de la municipalité des Coteaux.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 436-14**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 436-14 a pour objet de modifier le Règlement numéro 436 relatif au plan d'urbanisme afin d'augmenter la densité d'une aire d'affectation dédiée à l'habitation et de l'assujettir au PIIA;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 436-14 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 436-14 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 535-9**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 535-9 a pour objet de modifier le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 535 afin d'inclure de nouvelles dispositions visant l'affichage temporaire;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 535-9 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 535-9 de la municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE – RÈGLEMENT NUMÉRO 142-5**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 142-5 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 142 afin de détacher le lot numéro 2 397 535 de la zone résidentielle H-205 et à intégrer dorénavant ce lot à la zone commerciale C-214;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 142-5 de la municipalité de Sainte-Marthe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 142-5 de la municipalité de Sainte-Marthe.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.5 MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINTE-RÉDEMPTEUR - RÈGLEMENTS NUMÉRO 241-2020, 242-2020 ET 244-2020**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 241-2020 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 155 afin d'ajouter des dispositions concernant la production et la transformation de cannabis;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 242-2020 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 154 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 244-2020 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 155 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les Règlements numéro 241-2020, 242-2020 et 244-2020 sont des Règlements de concordance au Règlement numéro 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 241-2020, 242-2020 et 244-2020 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 241-2020, 242-2020 et 244-2020 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

**Proposition adoptée.**



#### 11.1.1.6 VILLE DE L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 708

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 708 a pour objet d'adopter le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 708 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 708 de la ville de L'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.1.7 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1743-01

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1743-01 a pour objet de modifier le Règlement numéro 1743 relatif aux usages conditionnels afin de :

- soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1743-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1743-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.2 ASSISTANCE PROFESSIONNELLE PONCTUELLE POUR ANALYSE DE CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET QUESTIONS : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT le volume important d'analyses de conformité de projets de règlements et de règlements municipaux aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT le volume important de questions techniques relatives au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée d'une conseillère en aménagement du territoire;



CONSIDÉRANT les offres de services professionnels de madame Hélène Doyon, urbaniste-conseil, pour une assistance professionnelle ponctuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat à madame Hélène Doyon, urbaniste-conseil, pour une assistance professionnelle pour les analyses de conformité de règlements municipaux et pour les questions techniques relatives au schéma d'aménagement révisé en vigueur pour un montant maximal de 16 500 \$, taxes en sus.

**Proposition adoptée.**

## **11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

### **11.2.1 LETTRE ADRESSÉE À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES, MADAME MARILYNE PICARD - DEMANDE DE RENCONTRE CONCERNANT NOTRE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PROTECTION DU MONT RIGAUD : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et mentionne que la MRC attend une réponse officielle du bureau de madame Picard pour la coordination d'une rencontre afin de discuter de ce dossier dans les meilleurs délais.

## **11.3 INFO TERRITOIRE**

### **11.3.1 ACHAT DE 10 LICENCES D'UTILISATEURS CONCURRENTS DE JMAP : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en juin 2016 concernant la fourniture de services additionnels en géomatique aux 23 municipalités oblige la MRC à maintenir le service JMap jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE JMap supporte toutes les données géomatiques de la MRC et des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du 21 octobre 2020 a approuvé le renouvellement du contrat de service JMap jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de licences concurrentes de 30 sessions déterminé dans l'entente de 2016 ne suffit pas à la demande croissante de consultations simultanées via JMap des données géospatiales;

CONSIDÉRANT QU'UN message d'avertissement s'affiche au centre de la carte lorsque le nombre de licences maximal est atteint sur la vue d'application JMap et qu'il est impossible de faire disparaître ce message pour imprimer une carte devant servir par exemple aux inspections, aux communications aux citoyens, aux présentations aux conseils municipaux et autres;

CONSIDÉRANT QUE depuis les 49 dernières semaines, toutes les licences sont utilisées à pleine capacité presque quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 130 01 452 et 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,



**CA 20-12-09-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** l'achat de 10 licences d'utilisateurs concurrents de JMap pour un montant applicable de 8 160 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**12.2.1 PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que les relations interculturelles figurent parmi les sept priorités d'intervention de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges adoptée en 2019;

CONSIDÉRANT que le lancement du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) lequel vise la mise en place de conditions propices à une intégration réussie et à une pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de même que l'engagement de ces dernières à s'intégrer et à participer à la vie collective;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions auprès des MRC afin de financer l'élaboration d'un plan d'action régional en matière d'intégration des personnes immigrantes et sa mise en oeuvre pour la période 2020-2023;

CONSIDÉRANT que la MRC et le Comité en relations interculturelles de Vaudreuil-Soulanges souhaitent compléter un plan d'action régional en 2021;

CONSIDÉRANT le projet proposé au MIFI dans le formulaire A-1130-70 afin de financer l'élaboration d'un plan d'action régionale en matière d'intégration des personnes immigrantes pour un montant total de 11 249 \$;

CONSIDÉRANT que les sommes non dépensées au terme du projet pourront, avec l'approbation du MIFI, être réaffectées à la phase de mise en oeuvre du plan d'action pour la période 2020-2023;

CONSIDÉRANT que le MIFI subventionnera 50 % des coûts du projet, soit 5 624 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC assumera l'autre 50 % des coûts du projet, soit 5 624 \$;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**de déposer** la demande de financement au MIFI et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le protocole d'entente du projet et à octroyer 5 624 \$ pour sa réalisation.

**Proposition adoptée.**

**13. HABITATION**

Aucun sujet traité.



#### 14. CULTURE

##### 14.1 LANCEMENT DU CONCOURS ET DU SONDAGE DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL ET PAYSAGER DU PARC DU CANAL DE SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains mentionne que le concours sera lancé la semaine prochaine. Il rappelle que le dossier est piloté par la MRC, Développement Vaudreuil-Soulanges, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Transports du Québec, ainsi que par monsieur Luc Noppen, directeur des partenariats de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain. Monsieur Malo mentionne que monsieur Philippe Lupien, architecte-paysagiste et professeur à l'École de design de l'UQAM, a accepté de présider le jury du concours.

Monsieur Malo mentionne qu'un sondage, demandé par le ministère de la Culture et des Communications, sera lancé en même temps que le concours, afin de sonder la population sur leur vision du canal de Soulanges. Ce sondage a été élaboré en collaboration avec la table des communications de la MRC.

##### 14.2 DEMANDE DE BONIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les artistes et les organismes de la région de Vaudreuil-Soulanges suite à l'appel à projet 2020 (année 1);

CONSIDÉRANT les sommes versées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le CALQ en contrepartie de la somme versée par la MRC;

CONSIDÉRANT le potentiel de retour sur investissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) - résolution CE20-11-03-01;

CONSIDÉRANT le soutien offert par le CACVS aux artistes et aux organismes de la région qui reçoivent les bourses/subventions;

CONSIDÉRANT que le montant de 20 000 \$ est prévu au budget 2021 du CACVS;

POUR CES MOTIFS,

**CA 20-12-09-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** la MRC **bonifie** de 20 000 \$ les sommes investies dans l'entente de partenariat territorial de la Montérégie-Ouest du CALQ pour l'année 2021.

**Proposition adoptée.**

#### 15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

#### 16. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, tient à remercier la MRC pour son accompagnement dans le suivi des demandes d'accès à l'information concernant le mont Rigaud. Il remercie également les 23 maires de la MRC pour leur soutien dans ce dossier.

Monsieur Bousez rappelle qu'il s'agit d'un enjeu régional et qu'il en est un d'envergure. Il réitère l'importance pour la députée de Soulanges, madame Picard, de donner suite aux demandes de la MRC dans ce dossier.



---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Cassab par courriel à [jcassab@mrcvs.ca](mailto:jcassab@mrcvs.ca)

**18. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 20-12-09-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** la séance soit levée à 13 h 55.

**Proposition adoptée.**

---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier